

Délibération n°2023-03-01

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation de représentants dans les organismes extérieurs : Pays Haute-Corrèze Ventadour

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	54
Pouvoirs	14
Votants	68

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Arfeuillère Christophe	à	Pierre Chevalier	Junisson Mady	à	Martine Pannetier
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Mazière Daniel	à	Philippe Roche
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Cornelissen Tony	à	Marilou Padilla-Ratelade	Peyraud Serge	à	Daniel Joly
Granet Henri	à	Laurence Boyer	Ribeiro Sophie	à	Jean-Marc Sauviat

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Ventadour Elisabeth ; Vignal Isabelle ; Ziolo Eric.

Délibération n°2023-03-01

Vu la délibération n°2020-04-03a désignant les représentants de Haute-Corrèze Communauté dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°2021-04-01a en date du 30 septembre 2021 désignant des représentants dans les organismes extérieurs : Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour ;

Considérant que Haute-Corrèze Communauté adhère ou doit adhérer à plusieurs organismes extérieurs et qu'il convient désormais de désigner les représentants qui siégeront dans les différentes instances décisionnaires des organismes concernés,

Le Président rappelle que le Conseil communautaire a désigné les représentants de la Communauté de communes appelés à siéger au sein du Comité syndical qui compte 24 titulaires et 24 suppléants.

Suite à la démission de Bernard Gaertner et de Jacques Sénéjoux et au départ de la commune de Bugeat (Jean-Yves Urbain), il convient aujourd'hui de désigner trois élus suppléants.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** Céline Condaminat, Guillaume Repezza et Audrey Beynat pour représenter Haute-Corrèze Communauté au Comité syndical du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour en tant que suppléants.

A l'unanimité	
Votants	68
Pour	68
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 27 juin 2023

Le président,
Pierre Chevalier

